

DIRECTIVES

Liste des scrutins

La liste des dates des scrutins à venir peut être consultée sur le site internet de la confédération helvétique : <http://www.admin.ch>

Exercice du droit de vote

Conformément à la loi législation fédérale et cantonale sont électrices et électeurs, les citoyennes et citoyens âgé(e)s de 18 ans révolus à condition qu'ils aient déposé leur acte d'origine au moins cinq jours avant le scrutin :

en matière fédérale : domicilié(e) dans la commune depuis cinq jours

en matière cantonale : domicilié(e) dans le canton depuis 30 jours et dans la nouvelle commune depuis 5 jours

en matière communale : domicilié(e) dans la commune depuis 30 jours

Envoi du matériel de vote à chaque citoyen

Le matériel de vote est envoyé automatiquement et personnellement à tous les citoyens, avant chaque scrutin. Il comprend :

- un ou plusieurs bulletins de vote ou bulletins électoraux
- une ou plusieurs enveloppes de vote
- une enveloppe de transmission
- une feuille de réexpédition
- un ou plusieurs messages explicatifs officiels

Feuille de réexpédition

La feuille de réexpédition est adressée personnellement aux citoyen(ne)s lors de chaque scrutin.

Horaires d'ouverture des bureaux de vote

samedi de 18h00 à 19h00

dimanche de 10h30 à 11h30

Pour toute information relative aux votations www.easyvote.ch